

FORMULAIRE DE RETOUR DES CESUS PERIMES

CONDITIONS D'ECHANGE

- Dès que vos CESU arrivent en fin de validité : vous avez jusqu'au **28 février N+1** (**cachet de la poste faisant foi**) pour retourner vos CESU afin qu'ils soient traités, annulés et reproduits au nouveau millésime.
- Toute demande effectuée après cette date ne sera pas prise en compte.
- Les Chèques Domicile CESU sont à retourner impérativement **par courrier recommandé avec AR (R.A.R)**, dans une enveloppe sécurisée, type enveloppe compensée ou kraft renforcée (frais à votre charge).
- Tout envoi non-parvenu ne pourra engager la responsabilité de **CHEQUE DOMICILE**.
- Les nouveaux titres seront adressés à votre domicile courant avril.

Ce formulaire est à retourner dûment complété et accompagné impérativement de vos titres à :

CTVADOM

Parc des Terres Rouges - CS 80078

51 203 EPERNAY

AVANT LE 28 FEVRIER N+1

COORDONNEES DU BENEFICIAIRE

Civilité : ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Adresse :

.....

Adresse 2 :

.....

Code postal : Ville :

Tél :

N° des CESU retournés : du au.....
du au.....
du au.....

Année du millésime échangé : 20.....

Nombre de titres de 50 € =

Nombre de titres de 20 € =

Nombre de titres de 15 € =

Nombre de titres de 10 € =

Nombre de titres de 5 € =

Total de chèques retournés :

Montant total retourné : €

Je demande la reproduction de mes titres périmés au nouveau millésime.

J'ai bien pris connaissance des conditions d'échanges ci-dessus.

Date : ____/____/____

Signature du bénéficiaire :